

Rapport de la commission des finances concernant

Préavis No 8 – 2 / 18
Nouvelle déchetterie de Chavornay
Demande de crédit d'étude

Chavornay, le 5 juin 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mme Sandrine Viglino et de MM. Edwin Egger, Bertil Maire, présidée par M. Ali-Georges Maire, rapporteur, a siégé vendredi 1^{er} juin à 18h30, au refuge communal. Mme Carine Protti était excusée. Elle y a rencontré Mme Laurence Marchand, municipale déléguée et M. Christian Kunze, syndic, municipal des finances. A tous deux elle adresse ses remerciements pour la qualité des renseignements apportés.

Préambule

La Commission des finances n'est pas appelée à rapporter sur les aspects techniques du projet ni sur le montant du crédit d'étude sollicité. La commission précise qu'elle est en charge de rapporter conformément à l'article 82 du règlement du Conseil communal, qui définit que la commission prend position sur la faisabilité financière des crédits d'étude impliquant un investissement supérieur à Fr 300'000.-, ce qui est le cas, le projet de nouvelle déchetterie devant se situer aux environs du million de francs.

Nos remarques

- L'actuelle déchetterie se situe sur un terrain loué. En plus du coût de location divers inconvénients ne peuvent trouver solution, raisons évidentes pour la commune de saisir l'occasion de prendre son autonomie en la matière.
- L'achat de la parcelle 171 est le fruit d'une longue négociation avec son ancien propriétaire, les CFF. Le prix de Fr. 70.- le m2 est tout à fait correct au vu de l'emplacement et de sa forme particulière.
- Le coût de l'investissement du terrain, des installations prévues, comprenant son amortissement pourrait atteindre, aux conditions présentes du marché monétaire, un montant avoisinant les Fr. 40'000.- par an. Le coût annuel de location du terrain actuel se situe à Fr. 52'000.-, soit une économie envisageable annuelle d'environ Fr. 12'000.-.
- Sans vouloir intervenir au plan technique la commission s'est montrée surprise par l'étroitesse de la parcelle et s'est demandée si la topographie du lieu permettait réellement l'implantation d'une déchetterie fonctionnelle. Cependant, dans le cas contraire, le terrain reste un investissement correct et pourrait trouver d'autres destinations, pourquoi pas retrouver son ancien emploi de jardin familial...
- A l'heure actuelle le projet est financièrement parfaitement à la mesure de la capacité financière de notre commune,
- L'étude devra démontrer que la mise en œuvre d'une déchetterie dans ce lieu particulier répond de manière fonctionnelle à ses besoins et exigences particulières. A défaut, le conseil sera en mesure d'y surseoir lors du vote sur le préavis se rapportant aux travaux d'aménagement de l'endroit.

Conclusions

Au vu de l'intérêt du projet de création d'une nouvelle déchetterie sur un terrain propriété de la commune, de l'intérêt financier de celui-ci, la commission des finances recommande de le soutenir et de prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité No 8-2/18
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 40'000.- pour l'étude de réalisation d'une nouvelle déchetterie sur la parcelle 171 de Chavornay ;
- De régler ce montant par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum.

La commission des finances